

ANNEXE DE LA POLITIQUE DES PROJETS ALIMENTAIRES

TABLEAU DE RÉFÉRENCE (SELON LE REVENU ANNUEL NET DU MEMBRE)

GROUPE	REVENU ANNUEL NET	MONTANT ACCORDÉ
A	Revenu de 20 000 \$ et moins	325 \$ / année
B	Revenu entre 20 001 \$ et 30 000\$	250 \$ / année
C	Revenu de 30 001 \$ et plus	200 \$ / année

➤ Les personnes qui n'ont pas remis leur avis de cotisation auront accès au minimum d'aide, soit 200 \$.

TARIF POUR CHACUN DES SERVICES ALIMENTAIRES :

❖ Repas du midi

- Les personnes séronégatives (employés, visiteurs, accompagnateurs ou toute personne préalablement autorisée qui vient chercher un service pour un membre) doivent obligatoirement payer une contribution de trois dollars (3 \$) pour un repas.

❖ Cuisine collective

- MIELS attribue un montant de 10 \$ par personne pour chaque groupe de cuisine collective.

❖ Banque alimentaire

- Pour une personne seule :
 - Pour des frais de 8 \$ (ce qui représente 1/5 du coût total), le membre reçoit 30 \$ en denrées alimentaires et 10 \$ en bons d'achat. À sa convenance (choix personnel ou médical), celui-ci peut choisir 20 \$ en denrées et 20 \$ en bons d'achat.
- Pour une personne avec un enfant et plus :
 - Pour des frais de 10 \$ (ce qui représente 1/5 du coût total), le membre reçoit 30 \$ en denrées alimentaires et 2 bons d'achat de 10 \$. À sa convenance (choix personnel ou médical), celui-ci peut choisir 20 \$ en denrées et 30\$ en bons d'achat.
- Changement de saison (selon disponibilités budgétaires):
 - Un bon d'achat supplémentaire de 10 \$ pour tous au coût de 2 \$.

.....